

# MON SPONSO

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU)

### ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Tous les termes suivants, comportant une majuscule, ont la signification ci-dessous rappelée et s'entendent tant au singulier qu'au pluriel :

| Terme                                           | Définition                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Adhérent(e)(s)</b>                           | Désigne toute personne physique majeure, titulaire d'une licence sportive en cours de validité délivrée par un Club, dont les données d'identification ont été intégrées à l'Application par ce Club et qui a activé un Compte Adhérent ; |
| <b>Application</b>                              | Désigne l'application mobile dénommée « MON SPONSO », éditée par MON SPONSO et téléchargeable sur l'App Store (iOS) et le Google Play Store (Android), permettant aux Utilisateurs d'accéder aux Services ;                               |
| <b>Avantage</b>                                 | Désigne la réduction tarifaire, la remise, la gratification ou tout autre bénéfice consenti par un Partenaire à l'Adhérent identifié comme membre d'un Club partenaire, dans les conditions librement fixées par ce Partenaire ;          |
| <b>Classement</b>                               | Désigne la restitution, au sein de l'Application, du positionnement relatif d'un Adhérent par rapport aux autres Adhérents de son Club, dans les conditions prévues à l'ARTICLE 12 ;                                                      |
| <b>Club(s)</b>                                  | Désigne toute association, société sportive, ligue, comité, fédération ou structure assimilée, délégataire ou affiliataire, ayant souscrit un Abonnement et disposant d'un Compte Club ;                                                  |
| <b>Compte</b>                                   | Désigne le système d'accès personnel exigeant un identifiant et un mot de passe, permettant à un Utilisateur d'accéder aux Services ;                                                                                                     |
| <b>Compte Adhérent</b>                          | Désigne le Compte détenu par un Adhérent ;                                                                                                                                                                                                |
| <b>Compte Club</b>                              | Désigne le Compte détenu par un Club ;                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Compte Partenaire</b>                        | Désigne le Compte détenu par un Partenaire ;                                                                                                                                                                                              |
| <b>Conditions Générales d'Utilisation (CGU)</b> | Désigne les présentes conditions générales d'utilisation, applicables à l'ensemble des Utilisateurs de l'Application ;                                                                                                                    |
| <b>Conditions Générales</b>                     | Désigne les conditions générales de service applicables aux Clubs ;                                                                                                                                                                       |

| <b>Terme</b>                                             | <b>Définition</b>                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>de Service (CGS) Clubs</b>                            |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Conditions Générales de Service (CGS) Partenaires</b> | Désigne les conditions générales de service applicables aux Partenaires ;                                                                                                                                                                                       |
| <b>Donnée(s)</b>                                         | Désigne tout élément (information, texte, photographie, message, montant, etc.) collecté auprès d'un Utilisateur ou implémenté par lui au sein de l'Application ;                                                                                               |
| <b>Donnée(s) à Caractère Personnel</b>                   | Désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, au sens de l'article 4.1 du RGPD ;                                                                                                                                  |
| <b>Espace Publicitaire</b>                               | Désigne l'emplacement publicitaire commercialisé par MON SPONSO en régie interne, diffusé au sein de l'Application dans les conditions prévues à l'ARTICLE 13 ;                                                                                                 |
| <b>Fonctionnalité(s)</b>                                 | Désigne chaque élément implémenté, accessible et utilisable au sein des Services ;                                                                                                                                                                              |
| <b>Licence</b>                                           | Désigne le titre de licence sportive délivré par un Club ou par sa fédération de rattachement à un Adhérent, dont le numéro constitue l'identifiant de rattachement au sein de l'Application ;                                                                  |
| <b>MON SPONSO</b>                                        | Désigne la société par actions simplifiée MON SPONSO, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 3 avenue Henri Poncet, 13090 AIX-EN-PROVENCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 104 375 928 ; |
| <b>Moyens d'Accès</b>                                    | Désigne les méthodes et fonctions par lesquelles un Utilisateur accède aux Services, en particulier son identifiant et son mot de passe ;                                                                                                                       |
| <b>Partenaire(s)</b>                                     | Désigne tout commerçant, artisan, professionnel libéral, entreprise ou annonceur référencé sur l'Application par un Club, disposant d'un Compte Partenaire et consentant des Avantages aux Adhérents ;                                                          |
| <b>Points</b>                                            | Désigne l'unité de valorisation attribuée à un Adhérent au titre de son activité auprès des Partenaires, selon les modalités décrites à l'ARTICLE 12 ;                                                                                                          |
| <b>QR Code</b>                                           | Désigne le code-barres bidimensionnel mis à disposition du Partenaire, dont la lecture par l'Adhérent depuis l'Application permet l'identification de ce dernier et l'initialisation d'une Transaction ;                                                        |
| <b>RGPD</b>                                              | Désigne le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes                                                                                                                                   |

| Terme                 | Définition                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                       | physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;                                                                                                           |
| <b>Services</b>       | Désigne l'ensemble des prestations mises à disposition des Utilisateurs par MON SPONSO au sein de l'Application, telles que décrites à l'ARTICLE 5 ;                                                                     |
| <b>Tiers</b>          | Désigne toute personne physique ou morale autre que MON SPONSO et les Utilisateurs ;                                                                                                                                     |
| <b>Transaction</b>    | Désigne l'opération commerciale réalisée entre un Adhérent et un Partenaire au sein du point de vente de ce dernier, dont le montant est déclaré par l'Adhérent puis validé par le Partenaire au sein de l'Application ; |
| <b>Utilisateur(s)</b> | Désigne toute personne physique ou morale accédant à l'Application, qu'il s'agisse d'un Adhérent, d'un Club ou d'un Partenaire.                                                                                          |

## ARTICLE 2 – OBJET DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Les présentes CGU ont pour objet de définir :

- les modalités de mise à disposition de l'Application et des Services par MON SPONSO ;
- les conditions et modalités d'accès aux Services par les Utilisateurs ;
- les conditions et modalités de création, d'utilisation, de suspension et de clôture des Comptes Adhérents, Comptes Clubs et Comptes Partenaires ;
- les obligations respectives de MON SPONSO et des Utilisateurs.

En accédant à l'Application, l'Utilisateur reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes CGU et s'engage à les respecter.

Pour toute demande d'information ou tout contact, l'Utilisateur peut s'adresser à MON SPONSO à l'adresse électronique suivante : [jps@monsponso.fr](mailto:jps@monsponso.fr)

## ARTICLE 3 – ACCEPTATION ET OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Les présentes CGU s'appliquent à l'ensemble des Services mis à disposition par MON SPONSO au sein de l'Application.

Les CGU sont consultables à tout moment :

- depuis la fiche de l'Application publiée sur l'App Store et le Google Play Store, préalablement à tout téléchargement ;
- depuis l'écran de connexion de l'Application, pour les Utilisateurs ne disposant pas encore d'un Compte ;

- depuis les paramètres de l'Application, pour les Utilisateurs connectés à leur Compte.

Lors de la première ouverture de l'Application et préalablement à l'activation de tout Compte, l'Utilisateur est invité à accepter les présentes CGU au moyen d'une case à cocher spécifique, distincte de tout autre consentement. Cette acceptation est expresse, non équivoque et conditionne l'accès aux Services.

Conformément à l'article 1119, alinéa 1er, du Code civil, dès lors qu'un Utilisateur a pris connaissance des présentes CGU et les a acceptées, chacune de leurs clauses lui est opposable.

L'Utilisateur accepte que les présentes CGU ne lui soient pas adressées sur support papier. Il peut à tout moment les enregistrer ou les imprimer depuis l'Application.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur ne souhaite pas accepter tout ou partie des présentes CGU, il lui est demandé de renoncer à tout usage de l'Application et des Services.

Les présentes CGU sont complétées par :

- les Conditions Générales de Service Clubs ;
- les Conditions Générales de Service Partenaires ;
- les Mentions Légales de l'Application ;
- la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel.

En cas de contradiction entre les présentes CGU et les CGS applicables à une catégorie déterminée d'Utilisateurs, les CGS prévalent dans les rapports entre MON SPONSO et l'Utilisateur concerné, pour les seules stipulations contradictoires.

## **ARTICLE 4 – DESCRIPTION DE L'APPLICATION**

### **4.1 Objet de l'Application**

MON SPONSO édite une application mobile destinée à professionnaliser le sponsoring de proximité, en permettant :

- aux **Clubs**, de centraliser leurs Partenaires, de digitaliser la carte d'adhérent, de suivre les passages et le chiffre d'affaires généré au bénéfice de leurs Partenaires, et de visualiser ces indicateurs au sein d'un tableau de bord ;
- aux **Partenaires**, de mesurer le retour sur investissement de leur engagement, de générer du trafic en point de vente et de diffuser des offres promotionnelles ;
- aux **Adhérents**, de bénéficier des Avantages consentis par les Partenaires de leur Club au moyen d'une carte d'adhérent dématérialisée.

### **4.2 Absence de qualité de vendeur, de mandataire et de prestataire de paiement**

Il est expressément rappelé que MON SPONSO :

- n'est pas vendeur des produits ou services proposés par les Partenaires ;
- n'agit ni en qualité de mandataire, ni de commissionnaire, ni de courtier des Utilisateurs ;
- n'encaisse, ne détient et ne transfère aucun fonds au titre des Transactions, lesquelles sont exclusivement réglées, en dehors de l'Application, directement entre l'Adhérent et le Partenaire au sein du point de vente de ce dernier ;
- n'est pas partie au contrat de vente ou de prestation de services conclu entre l'Adhérent et le Partenaire ;
- n'est pas partie aux contrats de partenariat ou de sponsoring conclus entre les Clubs et leurs Partenaires.

L'Application constitue exclusivement un outil de mise en relation, d'enregistrement déclaratif et de restitution statistique.

#### **4.3 Périmètre géographique et linguistique**

L'Application est disponible sur le territoire français uniquement et en langue française.

L'Application est exclusivement accessible depuis un terminal mobile ou une tablette. Aucun accès aux Comptes n'est proposé par l'intermédiaire d'un navigateur internet ou d'un site web.

### **ARTICLE 5 – DESCRIPTION DES SERVICES**

#### **5.1 Fonctionnalités accessibles sans Compte**

Sans création préalable d'un Compte, tout Utilisateur peut :

- télécharger l'Application depuis l'App Store ou le Google Play Store ;
- accéder aux présentes CGU, aux CGS, aux Mentions Légales et à la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel ;
- accéder au formulaire d'activation d'un Compte ;
- contacter MON SPONSO.

#### **5.2 Fonctionnalités accessibles à l'Adhérent connecté**

Une fois connecté à son Compte Adhérent, l'Adhérent peut :

- consulter et modifier les informations de son profil, dans les limites prévues à l'ARTICLE 9 ;
- consulter la liste des Partenaires de son Club ainsi que les Avantages en vigueur ;
- consulter les offres promotionnelles diffusées par les Partenaires de son Club ;
- scanner le QR Code d'un Partenaire afin d'être identifié comme membre du Club et de bénéficier de l'Avantage correspondant ;
- déclarer le montant de la Transaction réalisée ;

- consulter l'historique de ses Transactions validées, le montant cumulé des Avantages obtenus et son Classement ;
- recevoir des notifications au sein de l'Application dans les conditions prévues à l'ARTICLE 13 ;
- consulter les informations relatives aux dotations, challenges et opérations de fidélisation mis en place par son Club ;

### 5.3 Fonctionnalités accessibles au Club connecté

Une fois connecté à son Compte Club, le Club peut notamment :

- importer, mettre à jour et supprimer le fichier de ses adhérents licenciés ;
- créer, modifier et supprimer les fiches de ses Partenaires ;
- gérer ses supports de sponsoring (panneaux, maillots, supports digitaux, événements), leurs échéances et les alertes associées ;
- consulter les indicateurs de performance de son écosystème (nombre d'adhérents actifs, nombre de Partenaires, volume de Transactions, chiffre d'affaires généré par Partenaire) ;
- diffuser des informations et communications à ses adhérents ;
- organiser des opérations de fidélisation et de dotation.

Le détail de ces Fonctionnalités, ainsi que les conditions financières applicables, figurent aux CGS Clubs.

### 5.4 Fonctionnalités accessibles au Partenaire connecté

Une fois connecté à son Compte Partenaire, le Partenaire peut notamment :

- consulter et mettre à jour sa fiche ;
- afficher et mettre à disposition son QR Code ;
- valider ou refuser les Transactions déclarées par les Adhérents ;
- créer, modifier et retirer une offre promotionnelle, dans la limite d'**une seule offre active à la fois** ;
- consulter les indicateurs relatifs à son activité : nombre de passages, montant cumulé des Transactions validées, chiffre d'affaires généré, montant des Avantages consentis ;
- souscrire, sur devis, un Espace Publicitaire auprès de la régie interne de MON SPONSO.

Le détail de ces Fonctionnalités figure aux CGS Partenaires.

### 5.5 Évolution des Services

MON SPONSO se réserve le droit de faire évoluer, d'enrichir, de modifier ou de supprimer tout ou partie des Fonctionnalités, sous réserve de ne pas porter atteinte de manière substantielle aux caractéristiques essentielles des Services souscrits par les Clubs. Toute

modification substantielle est portée à la connaissance des Utilisateurs dans les conditions prévues à l'ARTICLE 19.

## **ARTICLE 6 – ACCÈS À L'APPLICATION – CONDITIONS TECHNIQUES**

Le téléchargement de l'Application ne nécessite ni code d'accès ni identifiant.

L'Application et les Services sont accessibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, sous réserve pour l'Utilisateur de disposer d'un terminal mobile ou d'une tablette exécutant une version prise en charge d'iOS ou d'Android, ainsi que d'un accès au réseau internet.

L'ensemble des coûts afférents à l'accès aux Services (frais matériels, logiciels, abonnement de communications électroniques, consommation de données) demeure exclusivement à la charge de l'Utilisateur, lequel est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement et de son accès au réseau.

MON SPONSO met en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour assurer un accès de qualité aux Services, sans être tenue à une obligation de résultat.

MON SPONSO ne peut être tenue responsable d'un dysfonctionnement du réseau, des serveurs, des systèmes d'exploitation ou des magasins d'applications, ni de tout autre événement échappant à son contrôle raisonnable et empêchant ou dégradant l'accès aux Services.

MON SPONSO se réserve la possibilité d'interrompre, de suspendre momentanément ou de modifier l'accès à tout ou partie des Services afin d'en assurer la maintenance ou pour tout autre motif légitime. Sauf urgence, les opérations de maintenance programmée sont annoncées au préalable au sein de l'Application. Ces interruptions n'ouvrent droit à aucune indemnisation.

## **ARTICLE 7 – CONDITION DE MAJORITÉ – EXCLUSION DES MINEURS**

**L'Application et les Services sont exclusivement réservés aux personnes physiques majeures disposant de la pleine capacité juridique.**

Il est expressément interdit à toute personne mineure de télécharger l'Application, de créer ou d'activer un Compte, ainsi que d'utiliser les Services, y compris avec l'autorisation de ses représentants légaux.

Cette restriction est justifiée par les caractéristiques du service, et notamment :

- la diffusion d'Espaces Publicitaires au sein de l'Application ;
- la mise en œuvre d'un mécanisme de Points et de Classement fondé sur l'activité de consommation ;
- la nature des offres promotionnelles susceptibles d'être diffusées par les Partenaires.

Il appartient à chaque Club, lors de l'import de son fichier d'adhérents, de **filtrer et d'exclure les données relatives à ses adhérents mineurs**. Le Club garantit MON SPONSO du respect de cette obligation.

MON SPONSO met en œuvre, lors de l'activation du Compte Adhérent, une **déclaration de majorité**. Elle se réserve le droit de solliciter à tout moment un justificatif d'âge et de clôturer sans délai ni indemnité tout Compte dont le titulaire s'avérerait mineur.

## **ARTICLE 8 – CONDITIONS D'ACTIVATION D'UN COMPTE ADHÉRENT**

### **8.1 Principe : absence d'auto-inscription**

L'Application ne permet pas la création libre d'un Compte Adhérent. L'activation d'un Compte Adhérent suppose que les données d'identification de la personne concernée aient été préalablement intégrées à l'Application par son Club, dans le cadre de l'import du fichier des adhérents licenciés.

### **8.2 Conditions cumulatives**

L'activation d'un Compte Adhérent est réservée aux personnes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- être une personne physique majeure et juridiquement capable ;
- être titulaire d'une Licence en cours de validité délivrée par un Club utilisateur de l'Application ;
- figurer dans le fichier des adhérents importé par ce Club ;
- avoir accepté les présentes CGU.

### **8.3 Procédure d'activation**

L'Adhérent procède à l'activation de son Compte en renseignant, au sein de l'Application :

- son numéro de Licence ;
- l'adresse électronique communiquée à son Club ;
- un mot de passe personnel.

L'Application procède au rapprochement automatique entre le numéro de Licence et l'adresse électronique renseignés et les données préalablement importées par le Club. En cas de concordance, le Compte Adhérent est activé et rattaché au Club concerné.

En cas de discordance, l'activation est refusée. L'Adhérent est invité à se rapprocher directement de son Club, seul responsable de l'exactitude et de la mise à jour des données importées. MON SPONSO ne dispose d'aucun pouvoir de rectification de ces données à l'initiative de l'Adhérent.

#### **8.4 Durée de validité liée à la Licence**

L'accès au Compte Adhérent est **conditionné au maintien d'une Licence en cours de validité** au sein du Club de rattachement.

À chaque nouvelle saison sportive, il appartient au Club de supprimer et de réimporter son fichier d'adhérents. En conséquence :

- l'Adhérent dont la Licence n'est pas renouvelée cesse de figurer dans le fichier du Club ;
- son Compte Adhérent est désactivé et ses Données sont supprimées dans les conditions prévues par la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel ;
- l'historique de ses Transactions, ses Points et son Classement sont perdus, sans que cette perte ouvre droit à indemnisation.

L'Adhérent est informé de ce que la conservation de son accès dépend exclusivement des diligences de son Club.

#### **8.5 Rattachement à un seul Club**

Un Compte Adhérent est rattaché à un seul Club. L'Adhérent licencié auprès de plusieurs Clubs utilisateurs est informé qu'il ne peut, en l'état des Fonctionnalités, bénéficier simultanément des écosystèmes de plusieurs Clubs.

### **ARTICLE 9 – GESTION DU COMPTE ET DES MOYENS D'ACCÈS**

#### **9.1 Sincérité des informations**

Chaque Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes, complètes, sincères et à jour, et à les actualiser sans délai en cas de modification.

En cas d'informations erronées, de fausse déclaration ou d'usurpation d'identité, l'Utilisateur engage sa responsabilité et MON SPONSO se réserve le droit de suspendre ou de clôturer son Compte sans préavis, ni indemnité, ni remboursement.

#### **9.2 Identifiant et mot de passe**

L'identifiant et le mot de passe de l'Utilisateur sont strictement personnels et confidentiels.

L'Utilisateur est seul responsable du maintien de la confidentialité de ses Moyens d'Accès. Il engage sa responsabilité s'il les communique à un Tiers. Il lui est recommandé de se déconnecter de son Compte à l'issue de chaque utilisation et de choisir un mot de passe robuste, conformément aux recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Toute utilisation de l'Application réalisée au moyen des Moyens d'Accès d'un Utilisateur, et toute opération passée dans ce cadre, sont réputées émaner de cet Utilisateur et l'engagent, sauf preuve d'une utilisation frauduleuse.

En cas de suspicion de compromission de ses Moyens d'Accès, l'Utilisateur s'oblige à en informer immédiatement MON SPONSO et à procéder sans délai à la modification de son mot de passe. MON SPONSO est autorisée à prendre toute mesure appropriée en pareil cas, y compris la suspension immédiate du Compte.

Il est rappelé que MON SPONSO ne demandera jamais à un Utilisateur de lui communiquer son mot de passe.

### **9.3 Perte du mot de passe**

En cas de perte de son mot de passe, l'Utilisateur peut procéder à sa réinitialisation depuis la fonction dédiée de l'Application, en renseignant l'adresse électronique associée à son Compte. Un lien ou un code de réinitialisation à durée de validité limitée lui est alors adressé.

### **9.4 Modification des informations du Compte**

L'Adhérent peut modifier, depuis son Compte, son mot de passe, sa photographie de profil et, le cas échéant, son pseudonyme.

En revanche, les données constitutives de son rattachement au Club (nom, prénom, numéro de Licence, adresse électronique de rattachement) ne peuvent être modifiées que par le Club, aux fins de préserver l'intégrité du rapprochement.

Les modalités de modification des informations des Comptes Clubs et Comptes Partenaires figurent aux CGS correspondantes.

### **9.5 Vérifications**

MON SPONSO peut, à sa seule discrétion et à des fins de transparence, de respect des conditions d'accès aux Services et d'amélioration de ceux-ci, procéder à des vérifications des informations communiquées par un Utilisateur, et solliciter à cette fin la production de justificatifs.

## **ARTICLE 10 – FONCTIONNEMENT DU SUIVI DES ACHATS PARTENAIRES**

### **10.1 Description du parcours**

Le suivi des achats partenaires se déroule selon les étapes suivantes :

1. **Identification** – L'Adhérent scanne, depuis l'Application, le QR Code mis à disposition par le Partenaire (support physique en point de vente ou affichage sur le terminal du Partenaire). Cette lecture identifie l'Adhérent comme membre d'un Club partenaire.

2. **Octroi de l'Avantage** – Le Partenaire consent à l'Adhérent l'Avantage qu'il a défini au sein de sa fiche.
3. **Déclaration du montant** – L'Adhérent déclare, au sein de l'Application, le montant de la Transaction réalisée.
4. **Validation** – Le Partenaire valide ou refuse la Transaction déclarée, depuis son Compte Partenaire. Cette validation peut être différée.
5. **Enregistrement** – Une fois validée, la Transaction est enregistrée. L'Adhérent accède au montant de l'Avantage obtenu et le Partenaire accède au montant de son chiffre d'affaires généré.

## **10.2 Caractère exclusivement déclaratif des montants**

**Les montants de Transaction sont déclarés par l'Adhérent sous sa seule responsabilité.** MON SPONSO ne procède à aucune vérification, ni à aucun rapprochement avec les systèmes de caisse, les tickets de caisse ou les systèmes d'information des Partenaires.

Le seul mécanisme de contrôle réside dans la faculté, pour le Partenaire, de **refuser la validation** d'une Transaction dont le montant lui apparaîtrait inexact.

Le Partenaire ne peut pas modifier unilatéralement le montant déclaré par l'Adhérent. En cas de désaccord, il lui appartient de refuser la Transaction et d'inviter l'Adhérent à procéder à une nouvelle déclaration.

## **10.3 Absence de garantie sur les indicateurs restitués**

Il résulte du caractère déclaratif du dispositif que **les indicateurs restitués par l'Application ne constituent pas des données comptables, fiscales ou probatoires.**

MON SPONSO ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité, ni la sincérité des montants déclarés et validés, et n'assume aucune responsabilité au titre de l'usage que les Utilisateurs feraient de ces indicateurs, notamment dans le cadre :

- de la négociation, du renouvellement ou de la résiliation de contrats de partenariat ou de sponsoring ;
- de l'établissement de leurs comptes annuels ou de leurs déclarations fiscales ;
- de la détermination d'une contrepartie financière quelconque.

Les Utilisateurs sont invités à recouper les indicateurs restitués avec leurs propres données de gestion.

## **10.4 Litiges relatifs aux Transactions et aux Avantages**

Tout litige relatif à une Transaction, à l'octroi ou au montant d'un Avantage, à la qualité ou à la conformité des produits ou services fournis par un Partenaire, relève exclusivement des rapports entre l'Adhérent et le Partenaire concerné.

MON SPONSO n'étant pas partie à ces relations, sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre. Elle peut néanmoins, à titre de bonne volonté et sans que cela constitue une obligation, faciliter la mise en relation des parties.

### **10.5 Interdiction des Transactions fictives**

Sont strictement interdits :

- la déclaration de Transactions fictives ou de montants sciemment majorés ;
- la validation par un Partenaire de Transactions n'ayant pas donné lieu à un achat effectif ;
- toute entente entre un Adhérent, un Club et/ou un Partenaire ayant pour objet ou pour effet d'altérer les indicateurs restitués par l'Application ;
- l'utilisation d'un QR Code en dehors du point de vente du Partenaire ou hors la présence physique de l'Adhérent.

Tout manquement à ces interdictions constitue un manquement grave aux présentes CGU, autorisant MON SPONSO à suspendre ou clôturer le Compte concerné sans préavis, ni indemnité, ni remboursement, sans préjudice de toute action en réparation et, le cas échéant, de la qualification pénale des faits, notamment au titre de l'escroquerie (article 313-1 du Code pénal) ou de l'atteinte aux systèmes de traitement automatisé de données (articles 323-1 et suivants du Code pénal).

## **ARTICLE 11 – IDENTIFICATION DE L'ADHÉRENT À L'ÉGARD DES PARTENAIRES ET DES AUTRES UTILISATEURS**

### **11.1 Principe de pseudonymisation**

Aux fins de limiter l'exposition des Données à Caractère Personnel des Adhérents, l'identité des Adhérents n'est pas restituée en clair aux Partenaires ni aux autres Adhérents.

L'Adhérent est identifié, à l'égard des Partenaires et dans les interfaces de Classement, par un **identifiant pseudonymisé** attribué ou choisi lors de l'activation de son Compte.

### **11.2 Règles applicables au pseudonyme**

Dans l'hypothèse où l'Adhérent est autorisé à choisir son pseudonyme, celui-ci ne doit pas :

- porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou à la loi ;
- présenter un caractère injurieux, grossier, diffamatoire, discriminatoire, haineux, sexuel ou pornographique ;
- reproduire la dénomination, la marque ou les éléments distinctifs d'un Tiers ;
- reproduire l'identité d'un Tiers ou prêter à confusion avec celle-ci.

MON SPONSO se réserve le droit de refuser, de modifier ou de supprimer d'office tout pseudonyme contrevenant aux stipulations qui précèdent, sans préavis et sans que l'Adhérent puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice.

### 11.3 Visibilité des données de consommation

La visibilité des données de consommation est organisée comme suit :

| Donnée                                                        | Visible par l'Adhérent concerné | Visible par les autres Adhérents | Visible par le Club | Visible par le Partenaire concerné              |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| Identité en clair (nom, prénom)                               | Oui                             | Non                              | Oui                 | Non                                             |
| Identifiant pseudonymisé                                      | Oui                             | Oui                              | Oui                 | Oui                                             |
| Détail des Transactions individuelles (date, montant)         | Oui                             | Non                              | Non                 | Oui, pour les seules Transactions le concernant |
| Montant cumulé dépensé auprès de l'ensemble des Partenaires   | Oui                             | Non                              | Non                 | Non                                             |
| Nombre de Points                                              | Oui                             | Non                              | Non                 | Non                                             |
| Position au Classement                                        | Oui                             | Oui                              | Oui                 | Non                                             |
| Chiffre d'affaires global généré par l'ensemble des Adhérents | Non                             | Non                              | Oui                 | Oui                                             |

Le Partenaire n'a accès qu'aux Transactions réalisées au sein de son propre point de vente, à l'exclusion de toute vision consolidée du comportement de consommation de l'Adhérent auprès des autres Partenaires.

## ARTICLE 12 – POINTS, CLASSEMENT ET OPÉRATIONS DE FIDÉLISATION

### 12.1 Attribution des Points

Des Points sont attribués à l'Adhérent au titre de son activité auprès des Partenaires de son Club, selon un barème défini par MON SPONSO et porté à la connaissance des Adhérents au sein de l'Application.

Le barème est établi de manière à **ne pas permettre la reconstitution des montants dépensés par un Adhérent**. À cette fin, seule la **position relative** de l'Adhérent au

Classement est restituée aux autres Adhérents et au Club, à l'exclusion du nombre de Points et de tout montant.

## **12.2 Absence de valeur patrimoniale**

Les Points ne constituent ni une monnaie, ni un titre de paiement, ni une créance sur MON SPONSO, un Club ou un Partenaire.

Les Points sont incessibles, intransmissibles et non convertibles en numéraire. Ils sont attachés au Compte Adhérent et se perdent de plein droit lors de la désactivation de celui-ci, notamment à l'issue de chaque saison sportive dans les conditions prévues à l'ARTICLE 8.4.

## **12.3 Opérations de fidélisation et dotations**

Les challenges, classements récompensés et dotations (notamment au bénéfice des Adhérents les mieux classés) sont **conçus, organisés, financés et exécutés par les Clubs sous leur seule responsabilité.**

MON SPONSO n'est ni l'organisateur, ni le garant, ni le débiteur de ces opérations. Il appartient à chaque Club de respecter la réglementation applicable, notamment en matière de loteries et jeux-concours, et d'établir un règlement porté à la connaissance des participants.

MON SPONSO se réserve le droit de suspendre l'affichage de toute opération manifestement irrégulière.

# **ARTICLE 13 – PUBLICITÉ, OFFRES PROMOTIONNELLES ET NOTIFICATIONS**

## **13.1 Modèle économique et gratuité pour l'Adhérent**

L'accès à l'Application et aux Services est **gratuit pour les Adhérents et pour les Partenaires.** Seuls les Clubs acquittent un abonnement, dans les conditions prévues aux CGS Clubs.

En contrepartie de cette gratuité, l'Adhérent est informé et accepte que l'Application comporte des **Espaces Publicitaires**, diffusés notamment sous la forme d'un affichage d'une durée d'environ cinq (5) secondes précédant l'accès à son Compte.

## **13.2 Régie publicitaire interne – absence de régie tierce automatisée**

Les Espaces Publicitaires sont commercialisés et administrés **en régie interne par MON SPONSO.** MON SPONSO n'a recours à aucune régie publicitaire programmatique tierce.

Ce choix permet à MON SPONSO d'exercer un contrôle éditorial *a priori* sur les contenus diffusés. MON SPONSO se réserve à ce titre le droit de refuser, sans avoir à motiver sa décision, toute campagne dont le contenu :

- serait contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou à la loi ;

- présenterait un caractère pornographique, sexuel, violent, haineux ou discriminatoire ;
- porterait sur des produits ou services dont la publicité est réglementée ou prohibée (notamment boissons alcooliques, tabac, produits du vapotage, jeux d'argent et de hasard, produits de santé, crédit à la consommation) ;
- serait susceptible de porter atteinte à l'image des Clubs, des Partenaires ou du mouvement sportif.

### 13.3 Identification de la publicité

Conformément aux exigences de loyauté résultant des articles L. 121-1 et suivants du Code de la consommation ainsi qu'aux principes posés par l'article 26 du DSA, tout Espace Publicitaire est présenté de manière claire, précise et non ambiguë comme une communication à caractère publicitaire, et permet d'identifier l'annonceur pour le compte duquel il est diffusé.

### 13.4 Ciblage des Espaces Publicitaires

Les Espaces Publicitaires peuvent être ciblés selon les critères suivants : niveau national, niveau régional, niveau départemental, sélection de Clubs déterminés, discipline sportive.

Il est expressément stipulé que ce ciblage est opéré sur la base de **critères d'appartenance collective** (Club, discipline, ressort géographique), à l'exclusion de tout profilage individuel fondé sur le comportement de consommation, l'historique de navigation ou les données de Transaction de l'Adhérent.

MON SPONSO ne met en œuvre aucune publicité fondée sur le profilage au sens de l'article 4.4 du RGPD et n'a recours à aucune donnée relevant des catégories particulières visées à l'article 9 du RGPD à des fins publicitaires.

Le nombre d'Espaces Publicitaires disponibles est volontairement limité afin de préserver la qualité de l'expérience utilisateur.

### 13.5 Offres promotionnelles des Partenaires

Chaque Partenaire ne peut diffuser qu'**une seule offre promotionnelle active à la fois**. La création ou la modification d'une offre déclenche l'envoi d'une notification aux Adhérents du ou des Clubs concernés, dans les limites prévues au 13.6.

Les Partenaires déterminent librement la nature, le taux et les conditions de leurs offres. MON SPONSO n'exerce aucun contrôle *a priori* sur ces offres et n'en garantit ni la validité, ni la disponibilité, ni les conditions d'application.

L'Adhérent est informé qu'une offre nationale diffusée par un annonceur peut coexister avec une offre locale émanant d'un établissement du même réseau. MON SPONSO ne maîtrise pas la politique commerciale des annonceurs et ne saurait être tenue responsable des différences de traitement en résultant.

### 13.6 Notifications

Les notifications adressées aux Adhérents relèvent de deux catégories :

**(i) Notifications de service** – Notifications nécessaires au fonctionnement de l'Application et à l'exécution des Services (validation ou refus d'une Transaction, information relative au Compte, information émanant du Club sur sa vie associative, alerte de sécurité). Ces notifications ne sont pas subordonnées au recueil d'un consentement mais peuvent être désactivées depuis les réglages du système d'exploitation du terminal.

**(ii) Notifications à caractère commercial** – Notifications relatives aux offres promotionnelles des Partenaires et aux campagnes de la régie interne. Conformément à l'article L. 34-5 du Code des postes et des communications électroniques, à l'article 22 de la LCEN et à la doctrine de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, ces notifications sont subordonnées au **consentement préalable, libre, spécifique, éclairé et univoque** de l'Adhérent, recueilli au moyen d'une case à cocher distincte, non précochée, lors de l'activation de son Compte.

L'Adhérent peut retirer son consentement à tout moment, sans frais et de manière simple, depuis les paramètres de son Compte. Le retrait du consentement est sans incidence sur l'accès aux Services.

MON SPONSO limite volontairement la fréquence des notifications à caractère commercial afin d'éviter toute sollicitation excessive.

### 13.7 Traceurs et accès à l'équipement terminal

Conformément à l'article 82 de la Loi Informatique et Libertés et à la recommandation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés relative aux applications mobiles du 8 avril 2025, toute opération d'accès à des informations ou d'inscription d'informations dans l'équipement terminal de l'Utilisateur qui n'est pas strictement nécessaire à la fourniture du service expressément demandé est subordonnée au consentement préalable de l'Utilisateur.

L'Utilisateur est informé de la nature des traceurs éventuellement mis en œuvre et des finalités poursuivies au sein de la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel. Il peut à tout moment retirer son consentement depuis les paramètres de l'Application.

Les autorisations système (accès à l'appareil photo aux fins de lecture du QR Code, accès à la photothèque aux fins de photographie de profil, autorisation de recevoir des notifications) sont sollicitées au moment opportun, distinctement, et peuvent être révoquées à tout moment depuis les réglages du terminal.

## ARTICLE 14 – PHOTOGRAPHIE DE PROFIL

L'Adhérent peut, à titre **strictement facultatif**, associer une photographie à son Compte.

Cette photographie doit :

- représenter exclusivement l'Adhérent lui-même ;
- avoir été prise ou détenue par l'Adhérent, qui garantit détenir l'ensemble des droits nécessaires à sa mise en ligne ;
- ne représenter aucun Tiers identifiable, sauf autorisation écrite de celui-ci ;
- ne présenter aucun caractère contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou à la loi, ni aucun caractère injurieux, discriminatoire, haineux, violent, sexuel ou pornographique ;
- ne reproduire aucune œuvre, marque ou élément protégé par un droit de propriété intellectuelle appartenant à un Tiers.

L'Adhérent est seul responsable de la photographie qu'il met en ligne. Il garantit et indemnise MON SPONSO de toute réclamation de Tiers à ce titre.

MON SPONSO se réserve le droit de supprimer sans préavis toute photographie contrevenant aux stipulations qui précèdent, et de suspendre ou clôturer le Compte concerné en cas de manquement grave ou réitéré.

La photographie de profil n'est pas restituée aux Partenaires ni aux autres Adhérents. Sa finalité est limitée à l'identification de l'Adhérent au sein de son Compte et, le cas échéant, par son Club.

## **ARTICLE 15 – OBLIGATIONS DES UTILISATEURS**

### **15.1 Obligations générales**

Chaque Utilisateur est seul responsable de son comportement au sein de l'Application, des contenus qu'il publie et des propos qu'il tient.

Sont interdits :

- l'utilisation du Compte d'un autre Utilisateur ;
- l'usurpation de l'identité d'une personne physique ou morale ;
- toute fausse déclaration lors de l'activation ou de la mise à jour d'un Compte ;
- le non-respect des CGS applicables ;
- toute atteinte aux droits des Tiers ;
- toute tentative d'accès non autorisé, d'extraction massive, de rétro-ingénierie, de décompilation, de contournement des mesures de sécurité, d'introduction de code malveillant, ou de perturbation du fonctionnement de l'Application ;
- toute réutilisation, extraction ou constitution d'une base de données concurrente à partir des contenus de l'Application ;
- l'utilisation de l'Application à des fins de prospection commerciale non autorisée à l'égard des autres Utilisateurs.

## **15.2 Contenus publiés**

Les contenus publiés par les Utilisateurs ne doivent pas :

- comporter d'informations relatives à d'autres Utilisateurs ;
- porter atteinte ou être contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou à la loi ;
- porter atteinte aux droits, à l'honneur, à la réputation, à la vie privée ou à l'image d'une quelconque personne ;
- présenter un caractère dénigrant, diffamatoire, injurieux, discriminatoire ou haineux ;
- présenter un caractère pornographique ou pédopornographique ;
- promouvoir une pratique douteuse, frauduleuse ou illicite.

## **15.3 Limitation des déclarations de Transactions**

Afin de prévenir tout usage abusif ou frauduleux, MON SPONSO se réserve la faculté de plafonner le nombre de déclarations de Transactions susceptibles d'être effectuées par un même Adhérent sur une période donnée, ainsi que de plafonner le montant unitaire déclarable.

# **ARTICLE 16 – SIGNALEMENT DES CONTENUS ILLICITES ET MODÉRATION**

## **16.1 Mécanisme de notification et d'action**

Conformément à l'article 16 du DSA, MON SPONSO met à disposition, au sein de l'Application, un mécanisme permettant à tout Utilisateur ou tiers de signaler la présence d'un contenu qu'il estime illicite.

Le signalement doit comporter :

- une explication suffisamment motivée des raisons pour lesquelles le contenu est estimé illicite ;
- l'indication de la localisation électronique précise du contenu concerné ;
- le nom et l'adresse électronique du déclarant, sauf s'agissant d'infractions relevant des articles 227-23 ou 227-24 du Code pénal ;
- une déclaration confirmant la bonne foi du déclarant quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations fournies.

Les signalements peuvent également être adressés à l'adresse électronique suivante : *jps@monsponso.fr*

MON SPONSO accuse réception du signalement sans retard et notifie au déclarant sa décision, assortie d'informations relatives aux voies de recours disponibles.

## **16.2 Décisions de modération**

MON SPONSO peut, à l'issue d'un signalement ou de sa propre initiative, retirer un contenu, en rendre l'accès impossible, restreindre sa visibilité, suspendre ou résilier la fourniture du service, ou suspendre ou clôturer un Compte.

Conformément à l'article 17 du DSA, toute décision de modération affectant un Utilisateur lui est notifiée avec un exposé des motifs clair et spécifique, mentionnant les faits et circonstances retenus, le fondement de la décision et les voies de recours disponibles.

## **16.3 Signalements abusifs**

MON SPONSO se réserve le droit de suspendre le traitement des signalements émanant d'un déclarant adressant de manière fréquente des signalements ou réclamations manifestement infondés.

# **ARTICLE 17 – SUSPENSION ET CLÔTURE DU COMPTE**

## **17.1 Clôture à l'initiative de l'Utilisateur**

L'Adhérent peut demander à tout moment la clôture de son Compte, sans motif et sans frais, depuis les paramètres de l'Application ou par simple demande adressée à MON SPONSO.

Les conditions de résiliation applicables aux Clubs et aux Partenaires figurent aux CGS correspondantes.

## **17.2 Suspension à l'initiative de MON SPONSO**

MON SPONSO se réserve la possibilité de suspendre temporairement l'accès à un Compte, sans préavis, notamment :

- en présence de faits laissant présumer une utilisation frauduleuse du Compte ou une compromission des Moyens d'Accès ;
- en cas de manquement, même présumé, aux présentes CGU ou aux CGS applicables ;
- pour des raisons de maintenance ou de sécurité.

L'Utilisateur peut se rapprocher de MON SPONSO afin d'obtenir, le cas échéant, de nouveaux Moyens d'Accès.

## **17.3 Clôture à l'initiative de MON SPONSO**

MON SPONSO peut clôturer un Compte :

- en cas de manquement grave ou réitéré aux présentes CGU ou aux CGS applicables, notamment en cas de déclaration de Transactions fictives, d'usurpation d'identité ou de publication de contenus illicites ;

- en cas de cessation de la relation contractuelle entre MON SPONSO et le Club de rattachement de l'Adhérent ;
- en cas de non-renouvellement de la Licence de l'Adhérent ;
- après information préalable, en cas d'inactivité prolongée du Compte.

Sauf manquement grave rendant impossible le maintien de la relation, la clôture est précédée d'une information préalable permettant à l'Utilisateur de présenter ses observations.

#### **17.4 Effets de la clôture**

La clôture du Compte entraîne la perte de l'accès aux Services, la perte des Points et du Classement, ainsi que la suppression des Données dans les conditions prévues par la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel.

### **ARTICLE 18 – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Les traitements de Données à Caractère Personnel mis en œuvre dans le cadre de l'Application sont décrits de manière détaillée au sein de la **Politique de Protection des Données à Caractère Personnel**, accessible depuis l'Application.

Il est en particulier rappelé que :

- **MON SPONSO agit en qualité de responsable de traitement** s'agissant de l'exploitation de l'Application, de la gestion des Comptes, de l'enregistrement des Transactions, de la restitution des indicateurs, de la sécurité du service et de l'exploitation de sa régie publicitaire ;
- **chaque Club agit en qualité de responsable de traitement** s'agissant de la constitution, de l'exactitude et de la mise à jour du fichier de ses adhérents licenciés, ainsi que de l'information de ceux-ci ; MON SPONSO intervient à cet égard en qualité de **sous-traitant** du Club, dans les conditions définies à l'accord de sous-traitance annexé aux CGS Clubs ;
- **chaque Partenaire agit en qualité de responsable de traitement** s'agissant de l'exploitation, pour ses propres finalités, des données auxquelles il accède au titre des Transactions validées.

Chaque Utilisateur dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité prévus par le RGPD, dans les conditions et selon les modalités précisées par la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel.

### **ARTICLE 19 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

MON SPONSO est et demeure titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés à l'Application, aux Services, aux Fonctionnalités, aux bases de données, aux algorithmes de calcul et de restitution, ainsi qu'à l'infrastructure informatique mise en œuvre.

La mise à disposition de l'Application et des Services ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice de l'Utilisateur.

MON SPONSO concède à chaque Utilisateur un droit d'utilisation de l'Application strictement personnel, non exclusif, non cessible, non sous-licenciable, limité au territoire français et à la durée de validité de son Compte, à l'exclusion de tout autre droit.

L'Utilisateur s'interdit de reproduire, représenter, adapter, traduire, modifier, décompiler, désassembler, extraire ou réutiliser tout élément de l'Application, des Services ou de la documentation les concernant, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, sans le consentement préalable et exprès de MON SPONSO, sous réserve des exceptions légales impératives, notamment celles prévues aux articles L. 122-6-1 et L. 342-3 du Code de la propriété intellectuelle.

Les contenus mis en ligne par les Clubs et les Partenaires demeurent leur propriété, dans les conditions prévues à l'article 4.3 des Mentions Légales.

## **ARTICLE 20 – EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ**

### **20.1 Fonctionnement de l'Application**

S'agissant du fonctionnement de l'Application, MON SPONSO est soumise à une obligation générale de moyens.

En cas d'interruption d'accès ou d'utilisation de l'Application ou des Services, la responsabilité de MON SPONSO ne peut être engagée que si l'interruption est prolongée ou constante, résulte de son seul fait et ne peut être résolue dans des délais raisonnables.

MON SPONSO ne peut voir sa responsabilité engagée pour tout inconvénient ou dommage inhérent à l'accès et/ou à l'utilisation du réseau internet ou du réseau électrique, notamment en cas de rupture de service, d'intrusion extérieure ou de présence de virus informatiques. Il en va de même s'agissant des questions de compatibilité, d'interopérabilité ou de qualité inhérentes à l'utilisation d'un terminal, d'un système d'exploitation ou d'un magasin d'applications.

### **20.2 Informations présentes sur l'Application**

MON SPONSO ne contrôle pas les déclarations des Utilisateurs et exclut toute responsabilité relative à leur comportement.

L'Utilisateur reconnaît que les données circulant sur internet ne sont pas protégées contre d'éventuels détournements et qu'il est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte, interroge et transfère.

L'Utilisateur accepte de ne rien faire en vue de créer la fausse impression qu'il est soutenu par MON SPONSO, en partenariat avec elle, ou qu'il agit en son nom ou pour son bénéfice.

### **20.3 Relations entre Utilisateurs**

L'Utilisateur choisit d'utiliser l'Application et les Services à ses propres risques. Il reconnaît et accepte que MON SPONSO n'est pas tenue de vérifier les antécédents des Utilisateurs.

MON SPONSO ne formule aucune garantie concernant :

- la qualité, la solvabilité ou le comportement des Utilisateurs ;
- l'exactitude, l'opportunité, la véracité, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations échangées entre Utilisateurs ;
- la conclusion, l'exécution ou le renouvellement des contrats de partenariat ou de sponsoring entre les Clubs et les Partenaires ;
- l'octroi effectif, la disponibilité ou les conditions d'application des Avantages annoncés par les Partenaires.

L'Utilisateur est seul responsable de ses communications et interactions avec les autres Utilisateurs, en ligne comme hors ligne.

MON SPONSO exclut expressément toute responsabilité pour tout acte ou omission d'un Utilisateur ou d'un Tiers.

### **20.4 Limitation de responsabilité**

La responsabilité de MON SPONSO ne peut être engagée que pour les seuls dommages **directs**, matériels et prouvés, résultant d'une faute qui lui serait directement imputable.

Sont exclus les dommages indirects, notamment le manque à gagner, la perte de chiffre d'affaires, la perte de clientèle, la perte de partenariats, la perte d'exploitation, l'atteinte à l'image ou la perte de données, sous réserve des dispositions légales impératives.

À l'égard des Utilisateurs professionnels, la responsabilité de MON SPONSO est en tout état de cause plafonnée, tous préjudices et tous faits générateurs confondus, aux montants effectivement versés par l'Utilisateur concerné à MON SPONSO au cours des douze (12) mois précédant la survenance du fait générateur.

Les limitations qui précèdent ne s'appliquent ni en cas de dol, ni en cas de faute lourde, ni dans les hypothèses où la loi les prohibe. À l'égard des Adhérents agissant en qualité de consommateurs, les présentes stipulations s'appliquent sans préjudice des dispositions impératives du Code de la consommation et du Code civil, notamment de l'article 1171 du Code civil et de l'article L. 212-1 du Code de la consommation.

### **20.5 Liens hypertextes**

Les liens hypertextes présents au sein de l'Application et orientant les Utilisateurs vers des sites tiers n'engagent pas la responsabilité de MON SPONSO quant au contenu de ces sites.

## **ARTICLE 21 – FORCE MAJEURE**

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations si cette inexécution ou ce retard résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

La partie constatant l'événement en informe l'autre sans délai et s'en justifie.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si celle-ci est temporaire et n'excède pas trente (30) jours. Si l'empêchement est définitif ou excède cette durée, les présentes seront résolues de plein droit, sans indemnité de part ni d'autre.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français : l'arrêt des réseaux de télécommunications ou les difficultés propres aux réseaux de télécommunications externes aux parties, les cyberattaques d'une ampleur exceptionnelle, les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations et les décisions administratives d'interdiction.

## **ARTICLE 22 – MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION**

Les présentes CGU peuvent être modifiées par MON SPONSO afin de tenir compte de l'évolution des Services, de la réglementation applicable ou de la jurisprudence.

Toute modification est portée à la connaissance des Utilisateurs par une information affichée au sein de l'Application.

**À l'égard des Adhérents** – Les modifications substantielles sont notifiées au moins quinze (15) jours avant leur entrée en vigueur. À défaut d'acceptation, l'Adhérent peut clôturer son Compte sans frais.

**À l'égard des Utilisateurs professionnels** – Les modifications substantielles sont notifiées dans le respect des préavis prévus aux CGS applicables.

Les CGU applicables sont celles en vigueur au jour de la connexion de l'Utilisateur à l'Application.

## **ARTICLE 23 – DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE**

Dans l'hypothèse où le traitement mis en œuvre impliquerait la collecte de coordonnées téléphoniques, l'Utilisateur est informé qu'il peut, conformément aux articles L. 223-1 et R. 223-1 et suivants du Code de la consommation, inscrire gratuitement son numéro de téléphone sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », accessible à l'adresse <https://www.bloctel.gouv.fr>.

Cette inscription permet de ne pas être sollicité par téléphone au sujet d'une offre commerciale. Il est rappelé que, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2024-364 du 22 avril

2024, le démarchage téléphonique est en principe subordonné au consentement préalable du consommateur.

## **ARTICLE 24 – NULLITÉ PARTIELLE – INDÉPENDANCE DES CLAUSES**

L'annulation éventuelle d'une ou plusieurs clauses des présentes CGU, par une décision de justice ou d'un commun accord entre MON SPONSO et un Utilisateur, ne saurait porter atteinte aux autres stipulations, qui continueront de produire leur plein et entier effet pour autant que l'économie générale du contrat puisse être sauvegardée.

## **ARTICLE 25 – TOLÉRANCE**

Le fait pour MON SPONSO de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des stipulations des présentes CGU ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

## **ARTICLE 26 – LANGUE**

De convention expresse entre MON SPONSO et les Utilisateurs, les présentes CGU sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

## **ARTICLE 27 – DROIT APPLICABLE**

Les présentes CGU sont régies par le droit français.

## **ARTICLE 28 – RÉCLAMATIONS, MÉDIATION ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

### **28.1 Réclamations**

Pour toute réclamation relative à l'Application ou aux Services, l'Utilisateur est invité à s'adresser à MON SPONSO à l'adresse électronique suivante : *jps@monsponso.fr*

Les réclamations sont traitées dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de leur réception.

### **28.2 Médiation de la consommation**

Conformément aux articles L. 611-1 et suivants et R. 612-1 et suivants du Code de la consommation, l'Adhérent agissant en qualité de consommateur peut, après avoir adressé une réclamation écrite à MON SPONSO et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de deux (2) mois, recourir gratuitement au médiateur de la consommation suivant :

- **Dénomination du médiateur :** *[À COMPLÉTER]*
- **Adresse postale :** *[À COMPLÉTER]*
- **Site internet de saisine :** *[À COMPLÉTER]*

Conformément à l'article 14 du règlement (UE) n° 524/2013, l'Adhérent peut également recourir à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges de consommation.

### **28.3 Juridiction compétente**

Préalablement à toute procédure contentieuse, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable.

**À l'égard des Adhérents consommateurs** – Tous litiges relatifs aux présentes CGU seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. L'Adhérent peut saisir, à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable, conformément à l'article R. 631-3 du Code de la consommation.

**À l'égard des Utilisateurs professionnels** – Tous litiges relatifs aux présentes CGU, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites, seront soumis au **Tribunal de commerce d'AIX-EN-PROVENCE**, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.